



International Journal of Multidisciplinary Research and Growth Evaluation.

La douane est-elle une science ?

ALOUMEDJO ZAM Thierry Farrel

Ph.D., DBA, Senior Customs Officer, Switzerland

* Corresponding Author: **Aloumedjo Zam Thierry Farrel**

Article Info

ISSN (Online): 2582-7138

Impact Factor (RSIF): 8.04

Volume: 07

Issue: 02

March-April 2026

Received: 16-02-2026

Accepted: 14-03-2026

Published: 12-04-2026

Page No: 663-670

Abstract

L'objectif de notre étude est d'explorer la nature de la Douane comme une science à travers une analyse ontologique, épistémologique et méthodologique. Il est donc question de démontrer que la douane peut être perçue sans crainte comme une science à part entière. A cet effet, l'article s'évertue à illustrer que la Douane comme science remplit les critères que sont la rigueur, la méthode, l'objectivité, la vérifiabilité et la systématisation. Elle adopte une démarche dite scientifique à travers le questionnement, les tests, l'expérimentation, la validation ou non des résultats obtenus. Les caractéristiques fondamentales de la science, la démarche scientifique et les spécificités méthodologiques de la douane comme science ont été revisités. Les résultats de notre étude montrent que la science douane se caractérise par une méthode scientifique en l'occurrence l'observation, l'hypothèse, l'analyse et l'expérience pour valider des idées. Elle se veut absolument logique et objective par des connaissances vérifiables et s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et sociales qui étudient l'homme, ses comportements et la société. Elle est ainsi une science d'emprunt savamment orchestrée. Elle ne saurait donc se limiter à une connaissance superficielle comme une structure étatique dédiée à la fiscalité de porte. Sa dimension administrative n'est qu'une partie limitée de son étendue très vaste et riche sur les plans conceptuel, théorique, épistémologique et empirique.

Keywords: Science, épistémologie, ontologie, méthodologie, Douane, Colbertisme

1. Introduction

De par ses origines, le concept « douane » qui a évolué au fil des époques peut se résumer par un ensemble conceptuel constitué des termes « diwan » renvoyant au *registre ou conseil*. Ensuite apparaît l'expression italienne « dovana » ou « dogana » renvoyant à un bureau, une administration, l'institution des droits et taxes voire aujourd'hui au bâtiment qui abrite cette institution.

S'il est vrai que la Douane s'entend généralement comme une « Administration chargée d'établir et de percevoir les droits imposés sur les marchandises, à la sortie ou à l'entrée d'un pays ». Le constat selon lequel le commun des mortels et parfois certains professionnels ne perçoivent pas les fondations et les théories qui entourent la douane comme une science à part entière est flagrant.

En effet, la plupart semble se limiter à une connaissance superficielle de la Douane comme une structure étatique dédiée à la fiscalité de porte. Ses missions sont les plus faciles à réciter notamment qu'elles soient fiscales, économique, assistance technique, sécuritaire, etc. Dans ce travail, l'idée sous-jacente est de partir de la Douane comme une science à part entière voire entièrement apart de laquelle les missions, les infrastructures ne sont que la partie visible de l'iceberg. En dessous germent des théories et des concepts fondateurs issus d'un carrefour de disciplines scientifiques qui pourraient éclairer en un clin d'œil le passé, le présent et l'avenir douanier.

Si pour certain la fiscalité comme science serait évidemment la plus appropriée en raison de sa dimension théorique et pratique qui mettent en relief certains principes et concepts ainsi qu'une application à travers la fiscalité locale ou de porte.

Il n'en démeure pas moins que la Douane comme science se veut plus spécifique intégrant des fondements, principes, théories et concepts qui lui sont propres.

Au rang de ceux-ci la doctrine économique du colbertisme comme socle historique de la création d'une douane moderne. La douane étant une administration publique, il va de soi qu'elle ne saurait échapper à la théorie classique de la bureaucratie de Weber, à la théorie de l'administration de Fayol, la Nouvelle gestion publique, la théorie de l'équité sociale de Frederickson, la justice sociale de Rawls, la théorie de l'économie comportementale.

Bien qu'elle soit une administration, elle est avant tout une organisation qui de ce fait est soumise aux grandes théories de l'organisation notamment l'école classique de Taylor, le mouvement des relations humaines, l'approche sociologique de Crozier, la systémique de Katz et Kahn, la contingence, l'approche culturelle,

La pratique douanière s'applique sur un ensemble de disciplines qui elles-mêmes sont issues de la théorie. En effet, les domaines tels que la perception des droits et taxes, la valeur en douane, la facilitation des échanges, la lutte contre la fraude et la contrefaçon, les statistiques douanières, la sécurité intérieure et extérieure, la prospective économique, la numérique, l'origine en douane, le contentieux douanier, la cybercriminalité, le droit douanier, le management douanier, le système harmonisé et le tarif, les régimes douaniers, les domaines d'exception des franchises tels que les marchés publics ou produits pétroliers, etc., les procédures de dédouanement, le dépôt de douane, le change, la comptabilité douanière, etc. sont à la base enracinées dans des approches théoriques au soubassement bien ancrée mais très peu maîtrisé.

2. Démonstration de la scientificité théorique de la Douane

La science peut renvoyer à tout ce qui est conscience, prescience, connaissance, méthodologie, savoir, cohérences théoriques, conceptualisation, intelligence, habileté, technicité. Ainsi donc on peut définir la science comme la recherche de la vérité c'est à dire des connaissances et savoirs qui nous permettent d'agir avec intelligence et perfection. Pour atteindre cet objectif la rigueur, la mise sur pied d'un système cohérent d'analyse, l'objectivité, la vérifiabilité sont indispensables.

La Douane quant à elle est généralement plus connue comme une administration, un cadre de fiscalité. D'ailleurs la quasi-totalité des dictionnaires la définiront comme une administration assimilée à des rôles fiscal, économique, sécuritaire, assistant des autres administrations en raison de sa position stratégique aux frontières, etc.

Il est question dans cet article de démontrer que la douane peut être perçue sans crainte comme une science à part entière. A cet effet elle doit y remplir les critères que sont la rigueur, la méthode, l'objectivité, la vérifiabilité et la systématisation et adopter une démarche dite scientifique à travers le questionnement, les tests, l'expérimentation, la validation ou non des résultats obtenus.

Pour faire le lien entre la douane et la science, il est déterminant de revisiter les caractéristiques fondamentales de la science, la démarche scientifique et les spécificités méthodologiques de la douane comme science.

3. Caractéristiques fondamentales de la douane science

Ce qui est scientifique est fondamentalement démontrable. Dès lors tout savoir ou connaissance issue soit de la foi, de la tradition ou de l'intuition est généralement écarté du champ de la science à partir du moment où il n'existe pas de démonstration. Il s'agit plus du comment on acquiert une information et non le pourquoi.

A cet effet, la science se décrit par la méthode, l'objectivité, la vérifiabilité par la preuve, la nature et l'exemple en appui. L'épistémologie, l'ontologie et la méthodologie sont les fondations modernes de ce qui peut être considéré comme une science. La douane étant un flux de connaissance que nous pensons scientifique au point d'en faire une au même titre que la biologie, l'informatique, la mathématique, la géologie, la gestion, le droit, la politique, etc. Il nous a été donné d'adopter provisoirement le néologisme de « douane Logie ». Le douanelogue étant un expert dans cette science qui n'est pas dépourvu de spécialité comme toutes les autres sciences.

4. Epistémologie et « douanelogie »

La science se veut avant tout une discussion d'ordre épistémologique, la douanelogie ou science douanière ou encore science de la douane n'échappe pas à cette règle. En effet, les questions suivantes s'imposent à elle pour créditer ou non sa valeur scientifique. Il s'agit de répondre à 03 questions fondamentales notamment qu'est-ce que la connaissance douanière ? Comment est-elle élaborée ? Quelle est sa valeur scientifique ? Ce schéma se justifie tout simplement par le fait que l'épistémologie selon Piaget est l'étude de la constitution des connaissances.

En effet, au démarrage de toute recherche sur les questions douanières, le questionnement épistémologique est incontournable. Toute chose qui permet de se rassurer que la conceptualisation dans les études sur les aspects douaniers sont élaborées suivant des canons et des règles logiques et vérifiables. Ceci s'avère indispensable car pour des sujets financiers, juridiques, économiques, biologiques, tarifaires, mécaniques et autres qui sont empruntés par la douanelogie, on ne saurait dissocier la cohérence de la conception de la connaissance sous-jacente à la philosophie qui est la mère des sciences et donc de la logique.

Il s'agit donc pour le chercheur en *douanelogie* de toujours justifier sa démarche, de faire preuve de cohérence et de légitimité dans son travail. Les méthodes et la technique mobilisées doivent être méthodiques, rigoureuses, neutres pour faire ressortir le vrai et démontrable (Wacheux, 1996). Il n'est donc pas question de trouver des raisonnements isolés et dépourvus de toute logique rationnelle que l'on soit dans la recherche fondamentale, appliquée ou dans la pratique douanière. Le chercheur et le praticien doivent être suffisamment outillés dans les grandes pensées auxquelles se prête leur champ d'intervention douanier. Il est donc important de maîtriser les fondements théoriques, les paradigmes, les concepts pour assimiler les jets de réflexion. Désormais le *douanelogue* et le praticien sont appelés à faire preuve de construction de la connaissance.

5. Questionnement épistémologique de la « science douanière »

Le questionnement épistémologique qui s'impose à l'expert de la science douanière s'articule autour des préoccupations

liées à l'intérêt de sa recherche pour un projet scientifique voire *théorico-pratique*. Il s'agit également de se demander quels sont les objectifs de recherche à revendiquer, quels sont les éléments d'externalité garantissant la neutralité. De plus le *douanologue* doit en tout temps s'interroger sur les précautions à prendre pour se rassurer que la présentation des résultats et le développement de ses conclusions sont épistémologiquement corrects.

Il va également sans dire que la mise à l'épreuve des théories est fondamentale. Il est impératif pour le chercheur de maîtriser les référents théoriques à mobiliser. La stratégie de collecte d'informations doit être sans ambiguïté. Les contributions épistémologiques des pionniers tels que Popper, Bachelard ou encore Piaget nous offrent des grilles de lecture qui permet au scientifique douanier de comprendre que 02 courants majeurs épistémologique s'offre généralement à lui notamment le rationalisme d'une part et l'empirisme d'une autre part.

Le rationalisme renvoie à un cheminement scientifique dont la base est l'abstrait, le général, la théorie, les idées, les lois universelles, les lois de la nature. On parle d'un raisonnement déductif du plus grand vers le plus petit ou encore du général vers le particulier. Il s'agit là du courant dominant du XVII^{ème} siècle. C'est à cette même période qui naît la douane moderne avec pour fondateur le contrôleur général des finances de Louis XIV appelé Jean Baptiste Colbert.

Il va sans dire que la douane n'a pu échapper totalement à l'influence des précurseurs du rationalisme que sont en l'occurrence Pythagore, Platon, Kant, Spinoza ou Descartes. La philosophie et la logique étant la racine de toute science, il paraît évident que la douane se fonde du moins sur une philosophie. Il est possible de penser que la formation Jésuite de Jean Baptiste Colbert aurait influencé son raisonnement. Entre le rationalisme dogmatique qui est dit pur ou intransigeant et sa forme modérée qui met en exergue la valeur des principes rationnels tout en assouplissant par une prise en compte des possibilités offertes par d'autres méthodes. La douane comme science semble mieux s'accommoder d'un rationalisme tempéré et critique considéré comme le rationalisme moderne.

Le deuxième courant majeur épistémologique est appelé empirisme. Il emprunte un chemin un peu contradictoire de son prédécesseur. Il va du particulier pour le général. Il s'appuie non sur les idées et l'abstrait mais sur l'expérimentation. En lieu et place de la déduction, il s'agit de l'induction. Plus le nombre de cas particuliers sera élevée, plus forte la probabilité que cette hypothèse pour être précis, mène à une proposition qui devienne avérée. Contrairement au réalisme qui est une démarche hypothético-déductive, dans le cas de l'empirisme on parlera de démarche empirico-inductive. Cette tendance s'affirme davantage dans la recherche douanière qui s'inspire également de nombreuses études de cas.

6. Douane comme science : quelle démarche scientifique dominante ?

Popper considère l'empirisme comme une science des « non sciences », une « pseudoscience » et introduit l'idée de la réfutabilité des propositions scientifiques qui y émanent. Approche que ne partage pas des auteurs tels que Kuhn qui rejette la confrontation entre le réalisme et l'empirisme du fait de leurs différentes natures incommensurables « comparaison n'est pas raison ».

En effet la compatibilité entre le réalisme Poppérien et les

sciences sociales ou humaines fait l'objet de débat. Pour Popper la question ne se pose pas en termes de nature mais de degré d'applicabilité de la méthode hypothético-déductive ou hypothético-critique. Toute chose pouvant influencer sur la complexité des objets, l'interaction sujet-objet, l'utilisation des méthodes quantitatives, la variation des conditions expérimentales, etc. On a droit à un son de cloche divergent pour les chercheurs tels que Martinet, Le Moigne ou Morin qui pensent clairement que le réalisme est inadapté aux sciences sociales et encore moins aux sciences de gestion au regard de l'objet de recherche, l'influence d'une très forte contextualisation, la singularité des cas particuliers, la variabilité évolutive des situations humaines.

La Douane science étant au carrefour entre le réalisme et l'empirisme ne saurait se cloîtrer dans une approche épistémologique isolée voire égoïste ou encore solitaire. On peut s'aventurer en toute confiance de l'inscrire dans une démarche hybride qui s'identifie de près ou de loin au nouvel esprit scientifique de Gaston Bachelard.

Selon Gaston Bachelard le postulat d'une posture épistémologique unique est osé voire déroutant. En effet comme Kuhn (1962) ^[18] qui l'affirma une trentaine d'années environ plus tard, la science en réalité est un continuum, une alternance cyclique entre l'empirisme et le réalisme ou vice versa. Selon ces auteurs la pensée scientifique est une conjugaison de théories et d'expériences. Le raisonnement et le contact avec le réel sont deux parties complémentaires d'un seul objet scientifique qui ne saurait être confiné à l'un ou l'autre. Bachelard (1934) ^[7] affirmait déjà que s'il faut raisonner, il faut également expérimenter et vice versa.

Il apparaît dès lors que la douane comme science s'inscrit dans cette dialogique entre raisonnement critique et expérimentation avec le vécu. Toute chose permettant innovation, resourcement et renouvellement incessants. Il est question de se désinscrire de la logique contradictoire entre empirisme et Il est question de se désinscrire de la logique contradictoire entre empirisme et réalisme pour épouser un mariage, une collaboration ou un partenariat entre 02 courants épistémologiques majeurs. Cartésianisme et non cartésianisme ne sont pas l'enjeu mais plutôt l'un étant devenu l'extension ou la source d'enrichissement et de complétude de l'autre. On s'inscrit donc dans une unité qui veut briser les divisions entre épistémologie cartésienne positiviste, naturaliste voire réaliste avec les postures dites subjectiviste ou empirique. On s'inscrit fermement dans une posture constructiviste présentée par certains dans le cadre des sciences de l'artificiel (Simon, 1969). Dès lors l'intérêt d'étudier paradigmes scientifiques contemporains en relation avec la douane voulue comme une science devient incontournable.

7. Douanologie »et paradigmes scientifiques contemporains

Qu'est-ce que la science ? Qu'est-ce que la science étudie ? Comment étudie –t-elle ? Ces questions relatives à la nature, l'objet et la méthodologie scientifique se résument en un concept dénommé « paradigmes scientifiques ». Dans le monde moderne, il y' en a 02 qui sont les plus répandus notamment le paradigme des sciences naturelles et celui des sciences de l'artificiel.

Le paradigme des sciences naturelles ou sciences dites « exactes » est essentiellement inspiré de la physique et de la mécanique. Le postulat comme l'affirme Comte est celui de la causalité, des lois générales. Bref la quantification, les

statistiques, les théories générales, les tests, les bases théoriques indiscutables sont les gages de la vérité et de l'exactitude scientifique. S'il est vrai que ce paradigme influence jusqu'à ce jour même les sciences sociales et de gestion, il va sans dire que la douane comme science ne saurait y être épargnée.

Concernant le paradigme scientifique des sciences de l'artificiel, il s'inscrit dans une logique de rivalité entre les sciences naturelles et celles dites humaines. Il essaie d'apporter une réponse à la question de savoir comment trouver un paradigme des sciences de référence pour les sciences sociales et humaines à l'image des approches cartésiennes.

La douane regroupant un ensemble de disciplines sociales et humaines justifie sa place dans cette sphère. Ceci est d'autant plus intéressant que le débat entre une application suiviste des sciences naturelles dans le domaine des sciences sociales et humaines ou la possibilité de faire autrement.

Herbert Alexander Simon et les sciences de l'artificiel donne cette alternative qui se veut au-dessus des arguments portés par les appellations sciences exactes, sciences dures, sciences molles, sciences fondamentales, sciences appliquées, sciences pures, humanités. Le paradigme des sciences de l'artificiel se trouve être une alternative au paradigme des sciences naturelles dans le cadre des sciences autres telles que la gestion, le droit, la sociologie, les humanités, les études psychologiques, culturelles, sociales. Le terme artifice évoquant l'intervention humaine qui enlèverait la qualité naturelle de l'objet d'étude (Simon, 1966). En effet une étude douanière dans bon nombre de cas est souvent prisonnière du contexte et de l'environnement d'où son aspect artificiel ou artefact humain.

En effet l'on ne saurait faire fi de l'étude de la douane comme une organisation qui est considéré par Simon comme un artefact humain et social. Le concept d'artefact ne doit pas nous éloigner de dimension fondamentale des sciences de l'artificiel au même titre que les sciences naturelles. La douane comme science s'accommode bien de la transdisciplinarité de Simon qui a certainement influencé son approche épistémologique.

En effet, la douane comme science est transdisciplinaire aussi bien dans sa conception que dans son opérationnalisation d'où la nécessaire combinaison entre hypothèses conceptuelles et propositions empiriques. Les concepts tels que science de conception, science of design s'applique aux sciences de l'artificiel sans se limiter à l'analyse car l'objet d'étude est plus complexe n'étant pas inerte et régie par des lois naturelles.

Il s'agit dans ce cas il faut le souligner d'êtres humains, des objets d'étude doté de raisonnement et soumis à un environnement évolutif et changeant. Si les autres sujets de recherche sont des avoirs, l'être est avant tout une intelligence vivante caractérisé par des actions, des objectifs individuels ou collectifs. Il s'agit également d'aspects spécifiques tels que la créativité, les désirs, la réactivité, les réflexes (Weick, 1999), la communication, l'interprétation, les contestations, les interpellations, les émotions, un corps biologique particulier, des êtres émotionnels, les liens et attaches (Tsoukas, 2005). En plus on ne saurait ne pas tenir compte de leurs impulsions, contexte, contraintes, fonctionnement (Schwartz-Shea, 2006).

8. Hypothèse fondatrice de la science douane : positiviste, post positiviste ou constructiviste ?

L'épistémologie est une réponse aux questions relatives à la nature, la méthode et la validation de ce qui doit être considéré comme connaissance scientifique. Il existe à cet effet, un foisonnement de paradigmes épistémologiques. Dans ce qui peut s'apparenter à une confusion de paradigmes, l'on dénombre en sciences sociales un certain nombre de familles épistémologiques notamment :

1. **Positivisme:** sur le plan ontologique, l'objet et le sujet sont distincts, séparés et neutres. On parle d'ontologie réaliste. Les lois sont dites naturelles. Sur la base de la causalité, l'on peut mesurer les variables. L'on s'inscrit dans un discours cartésien. Les auteurs tels que Guba, Lincoln (1989) et Le Moigne (1995, 2007) parlent de réalisme scientifique. L'objectivité est dualiste avec des conditions matérielles contrôlable, un cadre expérimental et l'absence de toute inter-influence possible. La vérité existe et ne dépend pas de l'homme. La réalité est d'avance positionnée. Il faut être positif à la question de savoir s'il existe une seule réalité.
2. **Classifications et paradigmes alternatifs:** Au fil du temps, de nombreuses catégorisations ont vu le jour, au rang de celles-ci
 - Interprétativisme, fonctionnalisme, structuralisme radical, humanisme radical (Burrell et Morgan, 1979).
 - Positivisme, constructivisme (Le Moigne, 1990).
 - Positivisme, interprétativisme, constructivisme (Usumier *et alii*, 1993).
 - positivisme, sociologie compréhensive, fonctionnalisme, constructivisme (De Bruyne, 1996).
 - Positivisme, interprétativisme, constructivisme (Thietart *et alii*, 1999).
 - Positivisme, interprétativisme, postmodernisme critique constructivisme, constructionisme (Gephart, 1999).
 - Positivisme, constructivisme et subjectivisme (Muchielli, 2006).
3. **Constructivisme:** La logique constructiviste s'appuie sur des hypothèses ontologiques spécifiques et distinctes des autres familles notamment le positivisme. En effet dans le constructivisme et contrairement à son prédécesseur le positivisme, il n'y a pas une réponse unique à des questions. Il y a plusieurs réalités socialement construites, pas de lois causales et le sujet influence l'objet, les 02 n'étant pas séparables. Que l'on soit dans le paradigme constructiviste (Guba et Lincoln, 1989) ou dans une approche plus radicale avec pour postulat l'existence d'un réel expérimenté. La douane comme science semble mieux se situer dans un paradigme constructiviste radical en droite ligne des sciences de l'artificiel. Il n'y a dès lors aucune hypothèse fondatrice sur la nature d'un éventuel réel en lui-même. La non séparabilité entre l'observateur et le phénomène est observé. Ce qui implique une démarche méthodologique conséquente.

9. Spécificités méthodologiques de la douane comme science

Il existe en principe 02 grands paradigmes méthodologiques notamment positiviste et constructiviste. Si dans le cas du positivisme, les choses sont clairement établies depuis

Popper (1959). Le constructivisme dans lequel s'inscrit la douane science présente des spécificités. Toute chose qui implique une connaissance des exigences de validation des connaissances d'une part et de la conception adéquate du plan ou canevas de recherche.

10. Validation et légitimation des connaissances scientifiques

En effet, dans le cadre d'une recherche positiviste qui exige une approche quantitative et des hypothèses hypothético-déductives. La valeur scientifique des connaissances établies requiert une validation. La valeur des savoirs élaborés passe par la cohérence interne de la philosophie de recherche, approche méthodologique, outils de collecte et analyse des données ainsi qu'isomorphisme des résultats et réalité étudiée. Ce qui suppose la capacité d'établir un syllogisme ou une causalité entre les variables mobilisées.

Dans le cas du constructivisme, la démarche consiste à assurer une légitimation qui suppose une adéquation entre la méthode mobilisée pour la recherche et le processus suivi qui peut consister en une approche qualitative, empirique, inductive. Contrairement au positivisme, la subjectivité et la reconstruction de la réalité par les acteurs permet d'employer plusieurs méthodes pour arriver à cette fin. Il est donc possible d'emprunter aux méthodes quantitatives pour légitimer sa recherche. Le travail épistémologique à faire par le chercheur en douane va consister en une critique rétroactive des concepts, méthodes et principes mobilisés. Ici, il est question de la fiabilité du processus de construction et non d'une vérité objective.

11. Douane science : quel plan ou canevas de recherche

Dans une recherche scientifique en douane, le chercheur sera plus inspiré par un référent épistémologique constructiviste. La conséquence sur le plan de la recherche implique alors une construction des connaissances nouvelles à partir des situations empiriques. A l'image de l'oignon de recherche de Saunders *et al.*, (2012), il devra faire des choix cohérents pour son canevas de recherche constructiviste.

Au niveau de sa philosophie de recherche, le constructivisme imposera une approche inductive de préférence ou adductive. La stratégie de recherche acceptable dans ce cas sera l'étude de cas privilégié, la recherche action, la recherche intervention voire les archives. Le chercheur sera appelé à choisir entre une étude mono méthodologique, multi méthodologiques ou mieux une méthodologie mixte, dans un horizon temporel transversal plus évident qu'une étude longitudinale ; Les techniques requises sont celles du questionnaire, des entretiens ou l'observation exploratoire. Les outils d'analyse tels que SPSS ou Nvivo pour le traitement des données est vivement conseillé. Une dernière étape et non des moindres est cruciale, il s'agit des considérations éthiques qui portent alors sur le consentement libre et éclairé des participants, leur intégrité physique et morale, la confidentialité, le respect de la vie privée, la bienfaisance et non malfaisance, l'honnêteté intellectuelle, la transparence et reproductibilité et les conflits d'intérêts ainsi que le respect des consignes de l'école de recherche dans laquelle on est consacré.

Il faut préciser à cet effet que dans un paradigme positiviste, certaines méthodes dites transformatives telles que la recherche action ou intervention ne sont pas admissibles. Il est question de rester fidèle aux méthodes contemplatives à l'instar du sondage, de l'enquête (Grawits, 2001). Au

contraire dans une approche constructiviste toutes les méthodes sont admises pourvu qu'elles soient légitimées par la transparence, l'éthique, la rigueur épistémologique, la cohérence empirique. Le chercheur en douane ou le douanier chercheur a donc le privilège de se situer dans un paradigme méthodologique interprétatif ou constructionniste englobant les écoles de pensées telles que la phénoménologie, l'herméneutique, l'interactionnisme ou encore l'ethnométhodologie.

Il existe un grand risque de confusions aussi bien au niveau épistémologique, ontologique que méthodologique. Sur le plan épistémologique, le chercheur en douane ou le douanier chercheur doit de prime abord différencier entre épistémologie et méthodologie, dès lors les points suivants sont déterminants :

- L'épistémologie étudie les fondements scientifiques de la connaissance tandis que la méthodologie regroupe les stratégies et méthodes pour collecter et traiter les informations afin de produire du savoir. De ce fait, l'épistémologie oriente les choix méthodologiques et valide la connaissance.
- L'épistémologie est la philosophie du savoir dont les grands courants incluent l'empirisme d'une part et la logique rationaliste d'autre part. La méthodologie traduit de manière concrète les orientations épistémologiques à travers des approches soient qualitative ou quantitative. Il y a donc dichotomie entre le statut de la connaissance effectif (savoir pratique) et celui de la connaissance visé (idéal théorique).
- L'épistémologie explique et justifie la connaissance, alors que la méthodologie définit la manière de la produire. La méthodologie est un aspect de l'épistémologie.
- L'ontologie questionne l'existence de l'être et de la réalité (qu'est ce qui existe ?) tandis que l'épistémologie s'interroge sur la manière d'acquérir la connaissance sur ce qui est déclaré exister par l'ontologie (comment savons-nous ce qui existe ?)
- L'ontologie définit le contenu du monde, l'épistémologie définit notre accès à ce contenu. L'ontologie définit la réalité étudiée (positivisme/réalité unique vs constructivisme/réalités multiples). L'épistémologie définit l'approche pour étudier cette réalité (objectivisme, empirisme, interprétativisme).

Le chercheur en douane ou le douanier chercheur se dira sur le plan ontologique qu'est ce qui est réel ou existe sur le plan douanier que ce soit des personnes ou objets. Existe-t-il une seule manière acontextuelle et immuable de le démontrer ou tout dépend du contexte et des individus qui peuvent construire plusieurs réalités en fonction de leurs expériences et perceptions. Au niveau épistémologique, il devra arriver à la conclusion qu'il faut employer un référent épistémologique positiviste si nous avons une réalité fixe et objective, ce qui exigera une démarche positiviste dont quantitative et déductive (hypothético-déductive) sur le plan méthodologique. Tandis que si plusieurs réalités sont possibles, il s'affirmera comme il est généralement plus probable en douanologie sur une démarche constructiviste ou interprétativiste qui imposera une méthodologie inductive qualitative (empirico-inductive). Toutefois il s'avère important si l'on s'inscrit dans un cadre constructiviste de préciser le type d'épistémologie constructiviste qui peut alors

être un constructivisme enraciné (Charmaz, 2003), un constructivisme social (Gergen, 2001), un constructivisme structuraliste (Giddens, 1984) ou un constructivisme radical (Glaserfeld, 2001).

12. Quelques questions que doit se poser le chercheur

1. Qu'elles sont mes hypothèses d'ordre ontologique ?
2. Qu'elles sont mes hypothèses d'ordre épistémologique ?
3. Qu'elle est la question centrale de ma recherche ?
4. Qu'elle est ma problématique ?
5. Quels sont mes objectifs de recherche ?
6. Quels sont mes référents théoriques majeurs ?
7. Qu'elle méthode de recherche sied mieux à ma démarche épistémologique ?
8. Dans qu'elle situation empirique suis-je ?
9. Qu'elle est la technique de collecte des données adéquate ?
10. Comment traiter efficacement les données collectées ?
11. Quelles personnes seront interviewées ?
12. Dans quel ordre seront-elles interviewées ?
13. Qu'est ce qui justifie le choix de mes répondants ?
14. Qu'elles observations sont effectuées ?

13. Les champs disciplinaires de la douanologie

Il va sans dire que de meilleurs théoriciens feront essentiellement de meilleurs praticiens. Il s'avère déterminant de se rassurer que la théorie dans un premier temps est maîtrisée avant de ressortir des praticiens et théoriciens douaniers éclairés et aguerris. Ne dit-on pas que « la pratique sans théorie est aveugle tandis que la théorie sans pratique est vide ».

Dès lors et comme toute science, la douanologie se veut lier à un champ disciplinaire qui lui est propre. Le Colbertisme et la théorisation économique de la Douane moderne renvoie aux disciplines contextualisées à la douane. Les théories organisationnelles appliquées à la douane moderne, la théorie administrative et sa matérialisation sur le plan douanier, la théorie fiscale et la douane moderne. La valeur en douane représente le coût économique d'un bien utilisé sur le plan douanier comme base de calcul des droits et taxes. Elle renvoie à ce titre au prix transactionnel effectivement payé ou à payer d'une marchandise importée. Elle est adossée sur les coûts financiers liés à ladite valeur (ad valorem) ou sur des éléments spécifiques tels que le poids, les quantités ou l'espèce tarifaire. Elle est ajustée selon des règles internationales strictes et encadré réglementairement par un Code des Douanes communautaires et des dispositions légales internes en complément. La valeur en douane à cet effet s'appuie sur des théories telles que celle du marché qui analyse comment l'offre et la demande interagissent pour fixer les prix des biens et services. Elle intègre également les aspects fondamentaux de la théorie du commerce international qui explique pourquoi les pays échangent des biens et services.

L'origine en douane est définie comme le lieu de naissance, de commencement, de création, de mise en existence ou simplement la source première d'un bien ou service. C'est un concept douanier central car il permet de nationaliser une marchandise et d'établir sa substance. Ce qui en retour conditionne son traitement sur le plan fiscal et économique. Il doit être différencié de la provenance qui est le pays d'exportation de la marchandise. Ces notions sont utilisées dans le cadre d'avantages tarifaires spécifiques ou préférentiels signés entre pays ou groupe de pays. L'origine en douane doit sa lumière grâce aux théories telles que la

théorie de la nationalité et de la préférence tarifaire. Il faut ajouter à la valeur et à l'origine, l'espèce tarifaire qui est un élément clé, au même titre que la valeur et l'origine pour déterminer le montant total des taxes à l'importation. Il s'agit d'un code numérique de 06 chiffres attribué à une classe de marchandises qui conditionne son taux de droits à payer. Il permet outre la taxation, les statistiques ainsi que l'harmonisation à l'échelle mondiale de la classification des marchandises ainsi que la simplification des procédures. Il s'appuie sur une forme de théorie des catégories.

En douane tout bien et services traversant les frontières est soumis aux procédures douanières et à ce titre classé sous le nom symbolique de marchandise ce qui exclut évidemment les êtres humains vivants exclusivement, au contraire des biens qu'ils transportent. Toute chose qui entre dans la théorisation des biens et services étudié dans la théorie du marché, mais également la théorie de la réification qui établit une barrière entre la chose et l'être humain.

La facilitation des échanges, la lutte contre la fraude et la contrefaçon, les statistiques douanières, la sécurité intérieure et extérieure, la prospective économique, le numérique s'appuient essentiellement sur des théories et fondements conceptuels bien établis. La facilitation de échanges est élaborée à partir des théories du commerce international (économie) qui expliquent les gains mutuels (Smith, Ricardo) et les spécialisations (avantage absolu, avantage comparatif, théories intra-branche).

La lutte contre la fraude et la contrefaçon s'appuie sur certaines théories fiscales en l'occurrence celle du choix rationnel ou encore le triangle de la fraude de Cressey. Les statistiques douanières se fondent à la base sur les théories de l'économiste all. G. Achenwall (1719-1772). Les théories fondamentales des relations internationales n'échappent pas entièrement aux douaniers avec notamment le réalisme, le positivisme, le constructivisme et le libéralisme. La prospective économique prend ses racines les plus récentes dans la futurologie mais surtout la théorie des futurs possibles de Gaston Berger. Le numérique joue un rôle central dans le fonctionnement des douanes d'où l'importance d'étudier les bases théoriques de l'essor du numérique et d'Internet. L'origine en douane prend ses origines à elle du mercantilisme et de la théorie de la nationalité économique. Les théories contemporaines du contentieux dites économique, du cadrage du litige et de gestion du risque sont à la racine du contentieux douanier. La cybercriminalité est enracinée dans les théories de la criminologie en l'occurrence les activités routinières, la théorie générale du crime, l'apprentissage social et la transition spatiale. Le droit douanier s'inspire aussi bien des théories générales du Droit tels que le Droit naturel, le positivisme juridique et le réalisme juridique auxquels s'ajoutent le protectionnisme ou encore le libre-échange. Le management douanier est simplement une contextualisation des différentes théories de l'organisation. Les théories sous-jacentes au SH et au tarif douanier, telles que celle de la classification par matière ou stade, celle de l'uniformisation ou harmonisation et l'application juridique des RGI constituent le berceau de cette matière centrale pour la douane et le transit.

14. Conclusion, prospective et contributions théoriques et pratiques

La science douane est en somme un ensemble cohérent savamment orchestrée qui présente deux pans à savoir une dimension théorique et un côté pratique. Sur le plan

scientifique, la douane peut sans crainte être considérée avant tout comme une démarche, elle se veut systématique et se construit sur la base d'un ensemble de connaissances fiables. A cet effet, elle organise ses savoirs sur des théories prouvées et testables qui évoluent. Ces connaissances sont basées effectivement sur l'observation du monde réel, l'expérimentation et la vérification. Comme expliqué plus haut, la science douane se caractérise par une méthode scientifique en l'occurrence l'observation, l'hypothèse, l'analyse et l'expérience pour valider des idées. Elle se veut absolument logique et objective par des connaissances vérifiables et s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et sociales qui étudient l'homme, ses comportements et la société. Elle est ainsi une science d'emprunt savamment orchestrée. La science douane vie à comprendre le monde de la fiscalité de porte, des échanges commerciaux transfrontaliers. Pour ainsi dire elle va au-dessus du mysticisme, de la foi pour se définir par sa vérifiabilité. *La douanologie* est une démarche rigoureuse et méthodique qui a donné naissance à l'administration des douanes moderne qui n'est qu'une manifestation pratique de cette science qui est objective, rationnelle, vérifiable, reproductible, évolutive, réfutable, ordonnée, structurée, exacte, universelle, prévisible, possédant une dimension abstraite fondamentale très riche et profonde.

En somme, il est loisible de constater que les fondements de la science douanière moderne s'inspirent de grands penseurs essentiellement Américains et Français prônant une idéologie capitaliste et une pensée protectionniste. La pensée protectionniste puisqu'il s'agit d'elle prône l'interventionnisme de l'État afin de protéger l'économie nationale de la concurrence étrangère et de favoriser le développement industriel ainsi que préserver l'emploi. Ses fondements se sont structurés autour de plusieurs théories clés à travers l'histoire notamment le mercantilisme, l'imposition des barrières tarifaires et non tarifaires.

Sur le plan épistémologique, les penseurs de la douane moderne dont Jean Baptiste Colbert se sont clairement inscrits dans une démarche constructiviste. Celle-ci prend à contrepied le réalisme classique. Ainsi la réalité n'est pas une vérité unique et objective mais une construction de l'esprit humain à travers l'expérience. Le Colbertisme ou philosophie fondatrice de la douane moderne s'appuie sur des fondements théoriques de Piaget qui affirme que l'intelligence n'est pas une copie du réel, mais une assimilation du réel. On parle de viabilité et non de vérité. Une connaissance est valable si elle permet d'agir efficacement dans un contexte donné. Le chercheur ou l'apprenant en douane ou le douanier chercheur ne saurait ainsi être séparable de l'objet d'étude. Ses outils cognitifs, sa culture et son langage façonnent ce qu'il observe. Sur le plan méthodologique, une analyse constructiviste se veut être une démarche basée sur l'intentionnalité car on ne commence pas par observer "neutre", mais par définir un projet ou une question qui oriente l'attention. L'assimilation dans le sens où on interprète les nouvelles données selon nos schémas de pensée actuels. Si les données résistent, on modifie nos schémas pour intégrer la nouveauté. On parle d'accommodation. En termes de modélisation, au lieu de chercher des "lois universelles", on construit des modèles (systémiques, graphiques, théoriques) qui servent d'outils pour comprendre une situation complexe. Dans le constructivisme social, la validité d'une idée se mesure à sa capacité à être partagée et stabilisée au sein d'une communauté (intersubjectivité). On étudie comment les

acteurs sociaux construisent leurs propres réalités. Le constructivisme propose de dépasser les antinomies classiques idéalisme, empirisme, sujet, objet, etc. Cette position implique une approche inductive et expérientielle ou empirique.

Il ne serait donc pas futile de penser à une académie des douanes et un centre de recherche ainsi qu'une maison de publication spécialisée au sein de notre administration qui pourrait faire la promotion de l'éminence scientifique douanière afin de promouvoir le développement des sciences et de conseiller des autorités publiques en matière de fiscalité de porte. Le nombre croissant de détenteurs de Doctorats Ph.D au sein de la Douane Camerounaise est un excellent levier à cet effet. Ceux-ci constitueraient parmi d'autres des académiciens et des penseurs de la Douane utiles pour les enjeux sociétaux, le conseil aux pouvoirs publics, l'animation académique et professionnelle.

Toute chose qui permettrait la transmission des connaissances, la production scientifique et la mise en place d'une réglementation plus éclairée et mieux respectée, un relai fiable pour un site internet riche, dense et original. Des performances sans cesse croissantes au-delà de toute imagination s'appuyant sur la lumière indéfectible de la science pure et profonde. La transformation de notre administration en un vivrier d'experts et d'éminence dont les atouts sur le plan international ne se feront pas longtemps attendre. Ceci encouragerait un fonctionnement optimal du Centre d'Instruction Douanier et par ricochet pourrait ouvrir la porte à une réflexion sur une université des Douanes qui formerait les scientifiques et les professionnels douaniers d'un meilleur acabit. Un outil de laboratoire d'idées pour une Douane moderne et plus performante. La collaboration avec l'Académie des Sciences Camerounaise n'est pas à exclure. Il faut souligner que sur le plan philosophique et théorique, le colbertisme est considéré comme le fondement de ce qui est convenu d'appeler la douane moderne. Il se fonde lui-même sur une forme de mercantilisme et protectionnisme. Le colbertisme fut mis en place par Jean Baptiste Colbert. Selon son auteur, il fallait prôner un dirigisme étatique fort à travers lequel l'État régule l'économie et contrôle la qualité des produits ainsi qu'impose une Réglementation stricte. La richesse est ainsi basée sur la promotion de l'industrie, l'accumulation des métaux précieux tels que l'or et l'argent toute chose qui encourage le colonialisme pour la fourniture des matières premières. Il est question en toile de fond de maximiser la puissance étatique par une balance commerciale excédentaire, d'où l'interventionnisme étatique.

References

1. Albert JL. Douane et droit douanier. Paris: Presses Universitaires de France (PUF); 2013. (Collection « Que sais-je ? »).
2. Ayessa A. Éléments de droit douanier, des procédures et des techniques douanières dans les États membres de la CEMAC. Paris: Connaissances et Savoirs; 2010.
3. Boissonnade P. Colbert : le triomphe de l'étatisme, la fondation de la suprématie industrielle de la France, la dictature du travail (1661-1663). Paris: 1932.
4. Boutabratine O. L'approche d'analyse des risques en douane : une approche pour une meilleure facilitation des échanges et réduction des coûts des échanges. Cas de la douane du Maroc. African Scientific Journal. 2023;3(16):740-74.

5. Coase R. The nature of the firm. *Economica*. 1937;4(16):386-405. Williamson OE. The economics of organization: the transaction cost approach. *Am J Sociol*. 1981;87(3):548-77.
6. Gavard-Perret ML, Gotteland D, Haon C, Jolibert A. *Méthodologie de la recherche : réussir son projet de recherche*. Paris: Pearson Education France; 2008.
7. Bachelard G. *Le nouvel esprit scientifique*. Paris: Alcan; 1934. Bachelard G. *La formation de l'esprit scientifique*. Paris: Vrin; 1938. Bachelard G. *La philosophie du non*. Paris: Presses Universitaires de France; 1940.
8. Canguilhem G. *Études d'histoire et de philosophie des sciences*. Paris: Vrin; 1968.
9. Bernard C. *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. Paris: J.B. Baillière; 1865.
10. Clément P. *Histoire de Colbert et de son administration*. Tomes 1 et 2. Paris: Librairie académique Didier et Cie; 1874.
11. Popper K. *Logik der Forschung*. Wien: Springer; 1934 (trad. fr. : *La logique de la découverte scientifique*). Popper K. *Objective knowledge: an evolutionary approach*. Oxford: Clarendon Press; 1972 (trad. fr. : *La connaissance objective*).
12. Kogut B. Joint ventures: theoretical and empirical perspectives. *Strateg Manage J*. 1988;9(4):319-32. Porter ME. *Competitive advantage: creating and sustaining superior performance*. New York: Free Press; 1985 (rééd. ou mise à jour 2023 selon contexte).
13. Moisé E, Sorescu S. Trade facilitation indicators: the potential impact of trade facilitation on developing countries' trade. *OECD Trade Policy Papers*. Paris: OECD Publishing; 2014.
14. Plane JM. *Théorie des organisations*. 5e éd. Paris: Dunod; 2022.
15. Petitfils JC. Jean-Baptiste Colbert (1619-1683). Un révolutionnaire au Grand Siècle. In: *Les grands ministres qui ont fait la France*. Paris: Perrin; 2024.
16. Richardt A. *Colbert et le colbertisme*. Paris: Tallandier; 1997.
17. Sliwa J. *Import-export : la gestion des risques. Explications et mode opératoire*. Paris: Éditions du Puits Fleuri; 2020.
18. Kuhn TS. *The structure of scientific revolutions*. Chicago: University of Chicago Press; 1962 (trad. fr. : *La structure des révolutions scientifiques*).
19. Yasui T. The role of the revised Kyoto Convention in facilitating trade. *World Customs Organization*; 2010 (ou travaux sur la gestion du risque en douane, 2010).
20. Organisation mondiale des douanes (OMD). *Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto révisée)*. Bruxelles: OMD; 2006 (entrée en vigueur).
21. Tsuanyo D. *L'institution douanière au Cameroun 1860-1960*. Douala: Éditions SAAGRAPH; 2006.
22. Vergé-Franceschi M. *Colbert, la politique du bon sens*. Paris: Payot; 2003.
23. Google Scholar [Internet]. Mountain View (CA): Google; [cité le 20 avril 2026]. Disponible sur : <https://scholar.google.com>
24. Cairn.info [Internet]. Base de données en sciences humaines et sociales. Disponible sur : <https://www.cairn.info>

How to Cite This Article

Aloumedjo Zam Thierry Farrel. La douane est-elle une science? *International Journal of Multidisciplinary Research and Growth Evaluation*. 2026;7(2):663–670.

Creative Commons (CC) License

This is an open access journal, and articles are distributed under the terms of the Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0) License, which allows others to remix, tweak, and build upon the work non-commercially, as long as appropriate credit is given and the new creations are licensed under the identical terms.